

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

---

24 NOVEMBRE 1999

---

PROJET DE BUDGET  
DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2000

---

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,  
DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION  
DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE  
PAR M. PIETERS

---

## I. INTRODUCTION

Pour mémoire, le projet d'ajustement du budget 1999 fait état d'une dotation budgétaire s'élevant à 556 200 000 francs, soit une hausse par rapport au budget 1999 de 38 094 500 francs. Cette hausse est presque exclusivement imputable au renouvellement de notre Assemblée, à la nouvelle composition du Gouvernement de la Communauté française ainsi qu'au nouveau règlement relatif à l'aide aux groupes politiques reconnus du Parlement de la Communauté française; règlement approuvé par le Bureau de notre Parlement en sa réunion du 11 mai 1999.

Le projet de budget 2000 fait état, quant à lui, d'une dotation budgétaire s'élevant à 595 100 000 francs, soit une hausse par rapport au budget 1999 ajusté de 38 900 000 francs. Il faut remarquer que cette hausse est, dans une proportion moindre que pour le budget 1999 ajusté, mais néanmoins pour près de 55 %, imputable d'une part aux élections de juin 1999 et, d'autre part, au nouveau règlement relatif aux subsides aux groupes.

M. Henry, rapporteur du Bureau explique qu'il est important de rappeler qu'au cours de ces dernières années, notre Assemblée s'est efforcée de limiter au mieux la croissance de la dotation budgétaire en affectant toute une série de dépenses nouvelles et importantes sur le fonds de réserve. Citons, en particulier, la somme de 44 millions de francs pour l'étude macro-budgétaire réalisée par trois experts d'université pour la Communauté française, les investissements en matière informatique (à ce jour près de 60 millions de francs), notre participation au financement du Centre européen pour enfants disparus et exploités (1,6 million de francs), les frais de déménagement du personnel de notre Assemblée suite aux travaux de rénovation (près de 1,5 million de francs) ainsi que la location du bâtiment sis au 11 rue de la Loi (près de 8 millions de francs pour l'année 1999) et les travaux d'aménagements informatiques y afférents (près de 3 millions de francs), etc.

Par ailleurs, dans le courant de cette année, une somme de 100 millions de francs sera prélevée au fonds de réserve pour le paiement de l'acompte suite à l'acquisition de l'hôtel de Ligne (cf. décision du Bureau du 11 mai 1999).

Le projet de budget de fonctionnement 2000 du Parlement de la Communauté française représente un accroissement de moyens financiers par rapport au projet de budget 1999 ajusté de l'ordre de 7 %. Si l'on enlève néanmoins les charges exceptionnelles liées au renouvellement de notre Assemblée et au nouveau règlement des aides aux groupes politiques, cet accroissement s'élève à 3,1 % inflation comprise.

## II. COMMENTAIRE DES LITTERAS

### A. Préalable

Suite aux remarques formulées par certains membres du Bureau lors du premier examen du budget de fonctionnement 2000 de notre Assemblée (cf. Bureau du 5 octobre 1999); remarques concernant la présentation du budget prévoyant la distinction entre crédits dits « ordinaires » et crédits dits « extraordinaires », il vous est proposé, pour les budgets 2000 et suivants, de réorganiser notre plan comptable en faisant apparaître, dans un titre premier, les dépenses courantes, et dans un titre second, les dépenses de capital, et d'abandonner ainsi la classification entre dépenses ordinaires et extraordinaires.

Cette classification correspondait au souhait des divers bureaux successifs de différencier les dépenses récurrentes ou communes de notre Assemblée des dépenses présentant un caractère plus exceptionnel. Il s'avère néanmoins parfois difficile de distinguer le caractère extraordinaire ou ordinaire d'une dépense dans le cadre de l'activité « normale » d'une Assemblée législative.

La classification entre dépenses courantes et dépenses de capital présente en tout cas le mérite d'enlever toute ambiguïté à ce sujet. Elle est d'ailleurs adoptée par d'autres Assemblées législatives ou encore par la Cour des comptes. Néanmoins, bien que nettement plus précise au niveau de l'imputation comptable, cette présentation permettra plus difficilement d'appréhender le caractère exceptionnel d'une dépense.

Il est important de définir ci-après les notions de dépenses courantes ou de dépenses de capital.

Par dépenses courantes, on entend les dépenses se produisant au moins une fois au cours de l'exercice budgétaire et assurant le fonctionnement régulier de notre Assemblée.

Par dépenses de capital, on entend les dépenses affectant directement et durablement l'importance ou la valeur du patrimoine de notre Assemblée; à l'exclusion de son entretien courant.

Dans les commentaires des litteras que vous trouverez ci-après, il vous est proposé une comparaison, par rapport au budget 1999 ajusté, quand celle-ci s'avère possible, c'est-à-dire lorsque les litteras et sous litteras sont demeurés strictement identiques.

TITRE I<sup>er</sup>

## Dépenses courantes

Littera A — Membres: 95 880 000 francs, soit + 15 231 500 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette augmentation est essentiellement imputable au littera A 06 «Membres du Parlement et du Gouvernement». En effet, comme cela a déjà été présenté dans le projet de budget 1999 ajusté, notre Assemblée assume, depuis les élections de juin 1999, la pleine charge financière de 3 députés communautaires et de 4 ministres du Gouvernement de la Communauté française pour respectivement 1 député et 1 ministre au cours de la législature précédente.

On peut remarquer, au littera A 07 «Indemnités de départ», le complément de provision par rapport au budget 1999 ajusté. Il est à noter que ces indemnités, versées au minimum pendant 12 mois à compter du mois de juillet 1999, varient très sensiblement selon les cas. Les postes A 01, A 02, A 05 et A 06 incluent, de plus, une provision d'index de 2%.

Littera B — Personnel: 210 400 000 francs, soit + 6 175 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette hausse permet de prendre en compte:

- l'indexation des traitements et autres indemnités de 2%;

- les augmentations périodiques et promotions de carrière plane;

- les diverses décisions du Bureau concernant le personnel du Parlement de la Communauté française (mises en disponibilité dans l'attente d'une pension, pauses-carrière et remplacements y afférents, fonctions supérieures).

Littera C — Impression — abonnement — documents: 26 615 000 francs, soit + 2 195 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette hausse est imputable à la constitution d'une provision pour dépenses liées au contrat trisannuel concernant la rémunération des auteurs et des éditeurs (1 000 000 de francs) et à l'adaptation des différents crédits budgétaires à la consommation prévisible de notre Assemblée.

Littera D — Bâtiments 4 et 6 rue de la Loi: 14 475 000 francs, soit + 6 070 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

La hausse de ce littera s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits affectés aux sous litteras D 01 et D 04.

Le poste D 04 «Divers» permettra de faire face aux dépenses prévisibles de réaménagement des locaux du 4 et 6 rue de la Loi par une partie du personnel actuellement logé dans les bâtiments de la Chambre des représentants (déménagements, ...) suite aux travaux de rénovation. Le poste D 01 «Entretien et réparations» comprend notamment la provision pour entretien (4 000 000 de francs) anciennement incluse dans le littera Dex.

Littera F — Mobilier — matériel — œuvres d'art: 4 210 000 francs

Les crédits budgétaires liés à l'acquisition de mobilier et matériel, anciennement inscrits sous le littera F 01 ont été transférés au Titre II — dépenses de capital, littera Ff «Mobilier, matériel, œuvres d'art».

Littera H — PTT: 4 301 000 francs, soit + 1 051 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette hausse est essentiellement imputable d'une part, à la hausse prévisible des frais liés aux coûts des communications téléphoniques suite à la réintégration prochaine des bâtiments sis au 4-6 rue de la Loi par une partie du personnel ayant déménagé avant le début des travaux de rénovation et, d'autre part, aux divers frais liés à l'utilisation d'Internet.

Littera I — Prix et subventions: 2 550 000 francs, soit + 300 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette hausse est imputable au prix biennal de l'enseignement qui sera octroyé au cours de l'année 2000 et l'éventuelle scission en deux d'un des autres prix.

Littera J — Transports: 3 920 000 francs, soit - 237 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette baisse s'explique essentiellement par les effets induits par le renouvellement d'une partie de notre parc automobile (3 véhicules durant l'année 2000) sur les frais d'entretien. Le poste J 01 «Location de garages et parcage» est également revu à la baisse puisqu'une partie des possibilités de parking au 4-6 rue de la Loi sera récupérée suite à la fin des travaux de rénovation.

Littera M — Relations internationales: 4 800 000 francs, soit + 300 000 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Cette hausse permettra de faire face aux diverses nouvelles missions parlementaires prévues (Benelux et Conseil de l'Europe, ...).

**Littera N — Groupes politiques:**  
116 603 600 francs, soit + 5 957 767 francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

Le poste 01 «subside de fonctionnement» est en hausse suite à l'octroi de ce subside à deux parlementaires supplémentaires par rapport à la législature passée et à la constitution d'une provision d'index de 2%.

Le poste 02 ne concernerait plus, toute chose restant égale par ailleurs, qu'une agente en préavis jusque fin mai 2000.

Les postes 03 et 04 permettent la prise en charge des secrétaires politiques et des collaborateurs de groupe conformément au nouveau règlement relatif à l'aide aux groupes politiques reconnus du Parlement de la Communauté française. Une provision d'index de 2% est également constituée au sein de ces deux litteras.

**Littera R — Informatique: 8 920 000 francs**

Le montant du budget 2000 est de 8 920 000 francs. Il représente l'addition des 7 postes repris au budget et composés de la manière suivante:

*R. 01 Mise en œuvre — Prestations — Entretien et réparations: 450 000 francs*

Ce montant vise à couvrir non seulement les réparations et les petits entretiens mais également les prestations résultant d'acquisitions de matériels ou de logiciels ainsi que leur mise en œuvre.

*R. 02 Evolution technologique: 3 000 000 de francs*

L'évolution des diverses applications tant administratives que législatives requiert des interventions importantes. De plus, nous envisageons, fin de l'année 2000, le passage vers Windows NT pour obtenir de plus grandes performances technologiques.

*R. 03 Maintenance: 2 950 000 francs*

A l'égal des autres années, ce poste recouvre la maintenance des différents logiciels acquis par le Parlement et de plus en plus nombreux.

*R. 04 Achat et développement de logiciels: 1 200 000 francs*

Ce poste comprend notamment l'acquisition supplémentaire de licences «Fire Wall» en raison de l'augmentation des agents du Parle-

ment reliés à Internet, ainsi que l'évolution des logiciels.

*R. 05 Assurances: 120 000 francs*

*R. 06 Missions: 200 000 francs*

*R. 07 Formation: 1 000 000 de francs*

L'augmentation de ce poste est la résultante d'une formation continue des agents du Parlement aux applications mises en place mais aussi d'une éventuelle formation des parlementaires, ainsi que de leurs collaborateurs et des groupes politiques.

**Littera S — Immeubles extérieurs:**  
35 050 000 francs, soit + 5 000 000 de francs par rapport au projet de budget 1999 ajusté

La somme de 4 800 000 francs inscrite au littera S 01 01 permettra de faire face aux dépenses de location de l'immeuble situé au 11, rue de la Loi par le service de M. Toussaint, chef du service juridique du Personnel, de l'Informatique, de la Documentation et des Recherches avant que celui-ci n'intègre les locaux prévus à l'hôtel de Ligne.

En effet, l'ampleur de ce déménagement pour ce service ainsi que les dépenses informatiques y afférentes justifient cette option.

**Littera T — Travaux et visites de l'Assemblée:**  
2 000 000 de francs

Ce nouveau littera correspond en fait au transfert des crédits affectés anciennement au littera Aex «Déplacements et visites du Parlement» sous le titre I «Dépenses courantes». Le littera T 03 «autres» prévoit en outre un crédit budgétaire affecté à l'instauration de cours de langue pour les membres de notre Assemblée.

## TITRE II

### Dépenses de capital

**Littera Dd — Bâtiments: 9 000 000 de francs**

Cette somme devrait permettre de faire face à la première mensualité (décembre 2000) de l'emprunt contracté par notre Assemblée pour l'acquisition de l'hôtel de Ligne.

**Littera Ff — Mobilier — matériel — œuvres d'art: 2 290 000 francs**

Cette somme permettra notamment d'envisager le remplacement de deux photocopieurs.

**Littera Jj — Véhicules: 2 000 000 de francs**

Cette somme permet d'assurer l'amortissement du parc des 6 véhicules du Parlement sur base d'une durée de vie estimée de 4 années et d'un prix d'acquisition d'1 200 000 francs; le remplacement de 3 véhicules étant prévu au cours de l'année 2000.

**Littera Rr — Informatique: 10 110 000 francs***R. 01 Matériel: 3 610 000 francs*

Ce poste prévoit l'acquisition de PC, d'imprimantes ainsi que d'un scanner, de graveurs CD-Rom. De plus, il y aurait lieu d'acquérir un serveur « mail » afin de séparer la bureautique de la messagerie et, de ce fait, d'élargir la capacité du serveur « mail » en vue d'une plus grande utilisation de l'Intranet et de l'Internet avec des temps de réponses corrects.

Ce poste prévoit également l'implantation des lignes optiques entre le 6 rue de la Loi et la rue des Colonies afin d'obtenir une bonne communication entre les deux sites du Parlement.

*R. 02 Logiciels: 1 500 000 francs*

Certains logiciels actuellement susceptibles d'obtenir une maintenance des firmes informatiques peuvent du jour au lendemain ne plus être supportés et devoir être remplacés par un nouveau logiciel afin que l'ensemble des appli-

cations fonctionne correctement (exemple vécu en 1999: le logiciel supportant Basis+ n'est plus tenu en maintenance par la firme car un nouveau logiciel a été développé et doit être acquis pour permettre aux applications du Parlement de fonctionner de façon optimale). De plus, il est envisagé de développer une application d'administration et de gestion du personnel.

*R. 03 Provision: 5 000 000 de francs***Littera Ss — Immeubles extérieurs: 800 000 francs**

La somme de 800 000 francs permettra de faire face aux diverses dépenses d'acquisition de mobilier, de matériel ou d'équipement destinées aux groupes politiques.

A l'issue de l'exposé de M. Henry, M. Huin demande si un commissaire souhaite poser une question au rapporteur du Bureau.

Personne ne prenant la parole, il a été procédé au vote du rapporteur du projet de budget de fonctionnement. M. Pieters a été désigné à l'unanimité des membres présents.

Le projet de budget est voté à l'unanimité des membres présents.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le rapporteur,*

A. PIETERS.

*Le président,*

M. HUIN.

**COMPTABILITE**  
**PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**  
**POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2000**

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
<b>TITRE I: Dépenses courantes</b>					
<b>A. Membres</b>					
01	Indemnités de la présidence	2 201 304	2 200 000	2 300 000	100 000
02	Remboursement de dépenses	13 306 859	14 100 000	14 430 000	330 000
03	Enveloppes affranchies membres	1 198 500	1 258 500	1 350 000	91 500
04	Frais de déplacements:				
	01 indemnisation forfaitaire	9 381 480	9 070 000	9 100 000	30 000
	02 SNCB-réquisitoires (p.m.)				
05	Remboursement de frais exposés	30 358 092	30 600 000	30 450 000	150 000
06	Membres du Parlement et du Gouvernement	8 548 972	19 420 000	34 250 000	14 830 000
07	Indemnités de départ		4 000 000	4 000 000	0
		64 995 207	80 648 500	95 880 000 80 648 500	15 381 500 150 000
	En plus			15 231 500	15 231 500
<b>B. Personnel</b>					
01	Traitements et salaires	131 684 632	153 500 000	156 500 000	3 000 000
02	Allocations de foyer	126 436	250 000	500 000	250 000
03	Allocations de résidence	125 819	175 000	130 000	45 000
04	Allocations familiales	3 250 947	3 700 000	4 000 000	300 000
05	Indemnités fixes	10 990 144	12 100 000	13 400 000	1 300 000
06	Allocations de fin d'année	4 108 724	4 700 000	5 000 000	300 000
07	Pécule de vacances	4 940 757	4 600 000	5 400 000	800 000
08	ONSS Cotisations patronales	14 735 357	18 000 000	18 000 000	
09	Assurance « Accidents du travail »	635 783	1 100 000	1 250 000	150 000
10	Indemnités diverses	1 124 721	500 000	750 000	250 000
11	Personnel intérimaire et au cachet	983 112	800 000	800 000	
13	Frais médicaux	51 630	50 000	50 000	
14	Missions	421 011	320 000	450 000	130 000
15	Service d'aide au personnel	1 971 657	2 750 000	2 750 000	
16	Divers	187 542	160 000	200 000	40 000
17	Formation	23 850	150 000	200 000	50 000
18	Assurance « Soins de santé »	566 119	650 000	800 000	150 000
19	Assurance « Revenu garanti »		500 000		500 000
20	Assurance « Personnel à l'étranger »	33 234	40 000	40 000	
21	Assurance « Décès »	123 412	180 000	180 000	
		176 084 887	204 225 000	210 400 000 204 225 000	6 720 000 545 000
	En plus			6 175 000	6 175 000
<b>C. Impression-abonnements, documents</b>					
01	Documents et publications PCF	17 189 932	22 950 000	23 900 000	950 000
02	Journaux — Magazines — Revues	352 931	318 300	465 000	146 700

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
03 Codes — Livres — Documentation(1)	755 693	530 400	600 000	69 600	
04 Reliures — Archives		371 300	400 000	28 700	
05 Etudes	150 000	250 000	250 000		
06 Reproductions payantes	2 007 461		1 000 000	1 000 000	
	20 456 017	24 420 000	26 615 000	2 195 000	0
			24 420 000	0	
En plus			2 195 000	2 195 000	
D. Bâtiments — 4 et 6 rue de la Loi					
01 Entretien et réparations	1 948 728	2 040 000	6 000 000	3 960 000	
02 Nettoyage	3 440 405	3 570 000	3 650 000	80 000	
03 Assurances	247 486	255 000	275 000	20 000	
04 Divers	46 885	40 000	2 000 000	1 960 000	
05 Sécurité (Police militaire)	2 247 160	2 500 000	2 550 000	50 000	
	7 930 664	8 405 000	14 475 000	6 070 000	0
			8 405 000	0	
En plus			6 070 000	6 070 000	
E. Chauffage — Eclairage — Eau, 4 et 6 rue de la Loi					
01 Eau	58 506	53 400	65 000	11 600	
02 Gaz (p.m.)	0	0			
03 Electricité	1 077 296	1 173 000	1 200 000	27 000	
04 Chauffage	609 189	693 600	710 000	16 400	
	1 744 991	1 920 000	1 975 000	55 000	0
			1 920 000	0	
En plus			55 000	55 000	
F. Mobilier — Matériel — Œuvres d'art					
01 Entretien			2 950 000		
02 Assurances(2)			60 000		
03 Location			1 200 000		
			4 210 000		
			4 210 000		
G. Fournitures					
01 Articles de bureau:					
01 papier	1 583 251	2 142 000	2 142 000		
02 enveloppes	305 110	1 224 000	1 224 000		
03 divers	628 915	870 000	870 000		
02 Documentation services	668 194	612 000	630 000	18 000	
03 Petit matériel et produits d'entretien	109 327	255 000	260 000	5 000	
04 Boissons, alimentation	2 529 087	3 264 000	3 330 000	66 000	
05 Uniformes, linge de maison:					
01 achat	637 065	800 000	800 000		
02 entretien	88 680	123 000	123 000		
06 Produits pharmaceutiques (premiers soins)		5 000	5 000		
07 Fleurs	192 615	204 000	208 000	4 000	
08 Décorations du personnel	6 519	25 000	25 000		
09 Divers		26 000	25 000		1 000
	6 748 763	9 550 000	9 642 000	93 000	1 000
			9 550 000	1 000	
En plus			92 000	92 000	

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
H. PTT					
01 Frais d'expédition et de correspondance	62 295	102 000	110 000	8 000	
02 Télégrammes d'Etat	64 360	92 000	90 000		2 000
03 Téléphone/Fax	2 901 109	3 055 000	4 100 000	1 045 000	
04 Divers	0	1 000	1 000		
	3 027 764	3 250 000	4 301 000	1 053 000	2 000
			3 250 000	2 000	
En plus			1 051 000	1 051 000	
I. Prix et subventions					
01 Prix	1 048 469	1 000 000	1 300 000	300 000	
02 Subventions	1 133 920	1 250 000	1 250 000		
	2 182 389	2 250 000	2 550 000	300 000	0
			2 250 000	0	
En plus			300 000	300 000	
J. Transports					
01 Location de garages et parcage	254 245	1 150 000	1 000 000		150 000
02 Assurances voitures	368 232	455 000	600 000	145 000	
03 Taxes voitures	35 000	52 000	120 000	68 000	
04 Location voitures, taxis	168 020	750 000	750 000		
05 Carburant	631 862	800 000	800 000		
06 Produits d'entretien & articles d'équipement	229 579	150 000	150 000		
07 Réparations & entretien voitures	851 947	800 000	500 000		300 000
	2 538 885	4 157 000	3 920 000	213 000	450 000
		3 920 000			213 000
En moins		237 000			237 000
K. Provisions pour risques et charges	0	0	1 058 400	1 058 400	
	0	0	1 058 400	1 058 400	0
			0	0	
En plus			1 058 400	1 058 400	
L. Relations publiques					
01 Fête de la Communauté française	3 340 626	3 000 000	3 250 000	250 000	
02 Protocole et autres	893 037	1 500 000	1 750 000	250 000	
	4 233 663	4 500 000	5 000 000	500 000	0
			4 500 000	0	
En plus			500 000	500 000	
M. Relations internationales	2 505 624	4 500 000	4 800 000	300 000	
	2 505 624	4 500 000	4 800 000	300 000	0
			4 500 000	0	
En plus			300 000	300 000	

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
N. Groupes politiques :					
01 Subside de fonctionnement	45 500 000	46 540 833	48 378 600	1 837 767	
02 Personnel	42 368 000	35 695 000	1 025 000		
01 traitements et salaires	29 110 000	22 500 000	700 000		21 800 000
02 allocations foyer (p.m.)	29 000				
03 allocations résidence (p.m.)	8 000				
04 allocations familiales	700 000	725 000			725 000
05 indemnités fixes	2 745 000	2 600 000	45 000		2 555 000
06 allocations de fin d'année	960 000	900 000	50 000		850 000
07 pécule de vacances	1 066 000	1 900 000	50 000		1 850 000
08 ONSS Cotis. patronales	7 010 000	6 300 000	180 000		6 120 000
09 assurance « Accidents du travail » (p.m.)	200 000	220 000			220 000
15 Service d'aide au personnel(3) (p.m.)	400 000	400 000			400 000
16 Divers (p.m.)	50 000	50 000			50 000
18 assurance « Soins de santé » (p.m.)	90 000	100 000			100 000
03 Collaborateurs de groupe		24 000 000	52 500 000	28 500 000	
04 Secrétaires politiques		4 410 000	14 300 000	9 890 000	
05 Service d'aide au personnel			400 000	400 000	
	87 868 000	110 645 833	116 603 600	40 627 767	34 670 0000
			110 645 833	34 670 000	
En plus			5 957 767	5 957 767	
O. APF					
01 Dotation à la section de la Communauté française	5 900 000	6 200 000	6 500 000	300 000	
02 Dépenses de fonctionnement	660 000	660 000	700 000	40 000	
	6 560 000	6 860 000	7 200 000	340 000	0
			6 860 000	0	
En plus			340 000	340 000	
P. Collaboration des Assemblées fédérales					
01 Allocation forfaitaire au Sénat	6 539 275	6 470 000	6 650 000	180 000	
02 Personnel non permanent et au cachet	5 002 183	9 180 000	9 400 000	220 000	
	11 541 458	15 650 000	16 050 000	400 000	0
			15 650 000	0	
En plus			400 000	400 000	
R. Informatique					
01 Mises en œuvre, prestations entretiens et réparations			450 000		
02 Evolution technologique			3 000 000		
03 Maintenance			2 950 000		
04 Développement et maintenance de logiciels			1 200 000		
05 Assurances			120 000		
06 Missions			200 000		
07 Formation			1 000 000		
			8 920 000		
			8 920 000		

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
S.	Immeubles extérieurs				
01	Assemblées fédérales				
01	Loyer				
			4 800 000	4 800 000	
02	Rue de la loi 15				
01	loyer				
	14 471 884	14 995 000	15 000 000	5 000	
02	charges locatives (4)				
	7 933 151	8 364 000	8 000 000		364 000
03	nettoyage				
	1 953 039	1 938 000	2 000 000	62 000	
04	eau (p.m.)				
05	électricité				
	461 431	612 000	600 000		12 000
06	chauffage (p.m.)				
07	téléphone/fax/coditel				
	2 335 819	2 652 000	2 500 000		152 000
08	assurances, entretien, divers (6)				
	48 115	204 000	200 000		4 000
09	parcage (5)				
	1 421 804	1 695 000	1 750 000	55 000	
10	Aménagements				
			200 000	200 000	
	28 625 243	30 460 000	35 050 000	5 122 000	532 000
			30 460 000	532 000	
	En plus		4 590 000	4 590 000	
T.	Travaux et déplacements de l'Assemblée				
01	Commissions et Commissions d'enquête				
			1 150 000		
02	Déplacements du Bureau et Conférence des Présidents				
			600 000		
03	Autres				
			500 000		
			2 250 000		
			2 250 000		
TITRE II: Dépenses de capital					
Dd	Bâtiments				
			9 000 000		
			9 000 000		
			9 000 000		
Ff	Mobilier, matériel, œuvres d'art				
			2 290 000		
			2 290 000		
			2 290 000		
Jj	Véhicules				
			2 000 000		
			2 000 000		
			2 000 000		
Rr	Informatique				
01	Matériel				
			3 610 000		
02	Logiciels				
			1 500 000		
03	Provision				
			5 000 000		
			10 110 000		
			10 110 000		

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
Ss	Immeubles extérieurs				
	01 Mob/Mat — équipement		800 000		
			800 000		
			800 000		
Récapitulatif			(Crédits prévus 2000)		
TITRE I: Dépenses courantes					
A.	Membres		95 880 000		
B.	Personnel		210 400 000		
C.	Impression-Abonnements- Documents		26 615 000		
D.	Bâtiments		14 475 000		
E.	Chauffage-Eclairage-Eau		1 975 000		
F.	Mobilier-Matériel		4 210 000		
G.	Fournitures		9 642 000		
H.	PTT		4 301 000		
I.	Prix et subventions		2 550 000		
J.	Transports		3 920 000		
K.	Dépenses imprévues		1 058 400		
L.	Relations publiques		5 000 000		
M.	Relations internationales		4 800 000		
N.	Groupes politiques		116 603 600		
O.	APF		7 200 000		
P.	Collaboration des Assemblées fédé- rales		16 050 000		
R.	Informatique		8 920 000		
S.	Immeubles extérieurs		35 050 000		
T.	Travaux et déplacements de l'Assemblée		2 250 000		
			570 900 000		
			570 900 000		
Récapitulatif			Crédits prévus 2000		
TITRE II: Dépenses de capital					
Dd	Bâtiments		9 000 000		
Ff	Mobilier-Matériel-Œuvres d'art		2 290 000		
Jj	Véhicules		2 000 000		
Rr	Informatique		10 110 000		
Ss	Immeubles extérieurs		800 000		
			24 200 000		
			24 200 000		

	Dépenses engagées 1998	Crédits ajustés 1999	Crédits prévus 2000	Différences	
				en plus	en moins
TITRE I: Dépenses courantes			570 900 000		
TITRE II: Dépenses de capital			24 200 000		
			595 100 100		
			595 100 100		

(1) A partir du budget 2000, les dépenses pour revues diverses sont intégrées au littera C02.

(2) Voir aussi littera R: Informatique.

(3) Transfert au littera N05.

(4) Y compris charges communes, précompte immobilier et autres.

(5) A concurrence de 23 emplacements annuels (11 emplacements annuels supplémentaires seront déjà compris dans le loyer de base).

(6) Les assurances ont été regroupées dans le poste 08 à partir du budget 1998.